

CENTRAIDE OTTAWA – APPEL DE PROPOSITIONS

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE L'ORGANISME - DESCRIPTION DE L'OBJECTIF PRIORITAIRE

Objectif prioritaire	Renforcer les organismes pour pouvoir combler encore plus les besoins de la communauté et changer plus de vies*.
Enjeu ciblé	Apporter un appui pour le renforcement des capacités est crucial si l'on veut améliorer et soutenir la capacité des partenaires en prestation de services et leurs réseaux pour faire en sorte que les partenaires fassent des progrès mesurables dans leurs objectifs prioritaires pour la communauté. On comprend de mieux en mieux dans le secteur à but non lucratif que les programmes d'organismes à but non lucratifs en bon état atteignent de meilleurs résultats. En outre, de plus en plus de d'élaborateurs de subventions croient que les investissements dans le renforcement des capacités organisationnelles permettent de faire un plus grand impact en ce qui a trait aux efforts philanthropiques.
CHANGEMENTS SYSTÉMIQUES VISÉS	Des partenaires en prestation de services solides et en bon état sont essentiels pour le progrès mesurable vers les objectifs prioritaires pour la communauté. Le renforcement des capacités organisationnelles des partenaires en prestation de services améliorent également la capacité des réseaux et des partenaires avec qui ils collaborent, créant ainsi un secteur des services sociaux plus robuste.
CATÉGORIES ET EXEMPLES DE FINANCEMENT	Critères : Le financement dans le cadre de l'objectif prioritaire du renforcement des capacités d'un organisme est un processus d'application ouvert et compétitif pour les organismes, les coalitions et les partenaires nouveaux et existants, établis ou travaillant à Ottawa. Centraide aimerait appuyer plus particulièrement ce qui suit : Les organismes ayant un renforcement des capacités provenant d'autres organismes dans le cadre d'un mandat organisationnel, et qui sont reconnus pour cela dans la communauté. Les coalitions, les partenaires et les réseaux qui démontrent, par l'entremise de l'approche de l'impact collectif¹, que leur intervention est stratégique et présente une ou plusieurs autres propriétés de Centraide Ottawa. Les propositions doivent démontrer le renforcement d'un ou plusieurs des secteurs des capacités organisationnelles suivants pour adresser les besoins communautaires et atteindre les objectifs prioritaires :

	1. Capacité des programmes : Projets visant à améliorer la qualité des programmes, à changer plus de vies, à mobiliser plus de bénévoles et à traiter davantage d'enjeux prioritaires communs. 2. Capacité relative à l'accroissement des ressources financières : Initiatives de renforcement des capacités ou entreprises sociales qui aident les organismes à obtenir des ressources supplémentaires (argent comptant ou en nature) mobilisées visant à appuyer les objectifs prioritaires et à améliorer la viabilité financière. 3. Capacité relative aux réseaux, aux partenaires et à la coalition : Programmes et initiatives qui créent des réseaux et des coalitions de capacités visant à entreprendre des initiatives d'impact collectif et à changer plus de vies. 4. Capacité relative à la gestion et aux opérations internes (Ressources humaines, gestion de projet, gouvernance, infrastructure) en appuyant les organismes et les coalitions de renforcement des capacités, les partenaires et les réseaux) : Par exemple, les projets visant le renforcement des capacités des membres du conseil, la création d'occasions de perfectionnement professionnel d'employés, l'amélioration du recrutement, de la formation et du maintien en poste du personnel et des bénévoles, et l'accroissement des capacités organisationnelles dans le but de représenter l'intérêt de la population ciblée. 5. Capacité en matière de recherche et d'évaluation : Programmes et activités visant à accroître la capacité de mener des recherches à l'appui des objectifs prioritaires, études avec recommandations pratiques et concrètes pour les initiatives d'impact collectif, et progrès sur le développement des systèmes de mesure partagés et de la coordination intersectorielle efficace. <i>Nota : Pour les entreprises sociales l'emploi doit : respecter les normes du ministère du Travail de l'Ontario (c.-à-d., salaire minimum ou supérieur, normes de santé et de sécurité, etc.); garantir la dignité de choix; et appuyer une communauté ou un environnement de travail inclusif.</i>
--	---

****Ce financement n'est pas prévu pour le renforcement des capacités internes des organismes. Il a pour but de renforcer les capacités d'autres organismes ou coalitions.***